

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mai 2024

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°51 du 19 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Viavicis pour le spectacle *La Confession d'une âme fausse*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Viavicis sise 22 bis, rue de l'Embergue, RODEZ (12000) représentée par Madame Gaëlle AMALRIC, en qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *La Confession d'une âme fausse*, le jeudi 18 avril 2024, à 20h30, au Café Culturel Le Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 300 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°52 du 19 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Blabla Productions pour le spectacle *Dans la gueule du gnou*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Blabla Productions sise 120, rue Adrien Proby, MONTPELLIER (34000) représentée par Madame My-linh NGUYEN, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Dans la gueule du gnou*, le mercredi 12 juin 2024, à 15h, à La Baleine.

Le coût global de la cession s'élève à 2 650 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour

N°53 du 20 mars 2024 : Avenant au contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel ORPHEE de la médiathèque entre la société C3RB et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature avec la société C3RB d'un avenant au contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel ORPHEE de la médiathèque.

Le montant annuel de la maintenance s'élève à 5073,03 € HT et le montant annuel de l'hébergement s'élève à 2189,19 € HT.

N°54 du 21 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec l'association AFR Olemps / La Compagnie des Cinq Jasmins pour le spectacle *Un Ouvrage de dames* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association AFR Olemps / La Compagnie des Cinq Jasmins, 2 place de l'Hôtel de Ville, OLEMPS(12510) représentée par Monsieur Cédric LEROUX, en sa qualité de Président de l'AFR, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Un ouvrage de dames*, le jeudi 23 mai 2024, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI.

Le coût global de la cession s'élève à 300 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

N°55 du 21 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Théâtre de 9 à 11 pour le spectacle *Ceux qui partent à l'aventure* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec La Compagnie Théâtre de 9 à 11 sise 14, résidence les Amandiers, DEYME (31450) représentée par Monsieur Jean-Paul BIBE, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Ceux qui partent à l'aventure*, le vendredi 24 mai 2024, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI.

Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

N°56 du 21 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Le Maringouin pour le spectacle *1970* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Le Maringouin sise 1, rue des Joncs, LESQUIN (59810) représentée par Madame Virginie DUMETZ, en sa qualité de membre de l'association, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *1970*, le samedi 25 mai 2024, à 17h, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI.

Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

N°57 du 21 mars 2024 : Signature d'un contrat de cession avec la Compagnie Fauteuils et Strapontins pour le spectacle *Si tu me payes un verre* dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec La Compagnie Fauteuils et Strapontins sise 2, place Charles Gounod, LA QUEUE EN BRIE (94510) représentée par Monsieur Gérard LEVOYER, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Si tu me payes un verre*, le samedi 25 mai 2024, à 20h30, à La Baleine dans le cadre du Festival de Théâtre Amateur, deuxième acte, scène VI.

Le coût global de la cession s'élève à 400 € TTC. La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique le soir de la représentation.

N°58 du 25 mars 2024 : Contrat de service d'hébergement du progiciel cuisine centrale AIDOMenu société VICI et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature, avec la société VICI, un contrat de services fixant les modalités d'hébergement du logiciel AIDOMenu de la cuisine centrale.

Le contrat est conclu, à titre gracieux, pour une période annuelle à compter du 01/05/2024. Il pourra être renouvelé tacitement par période d'un an.

N°59 du 25 mars 2024 : Signature d'un avenant n°1 relatif au marché n°2023-06 de travaux de mise en place d'une centrale photovoltaïque avec ombrières au parking du tennis des Balquières

Décision relative à la signature d'un avenant au marché n°2023-06 de travaux de mise en place d'une centrale photovoltaïque avec ombrières au parking du tennis des Balquières, signé le 06 juillet 2023 avec l'entreprise SDEL ROUERGUE en vue de prolonger le délai d'exécution du marché de 7 semaines, avec une fin de travaux au 25 mai 2024.

N°60 du 25 mars 2024 : Signature du marché de fourniture de pièces pour le contrôle d'accès de la salle associative AULA - Marché n°2024-07

Décision relative à l'attribution et la signature d'un marché de fournitures complémentaires de pièces pour le contrôle d'accès de la salle associative AULA avec l'entreprise EI JP FAUCHE - AGV FLOTTES sise 879, avenue du Causse, 12850 ONET-LE-CHATEAU pour un montant global et forfaitaire de 20 667,73 € H.T.

N°61 du 25 mars 2024 : Signature du marché de travaux de mise en place du système d'alarme anti intrusion de la salle associative AULA - Marché n°2024-08

Décision relative à l'attribution et la signature d'un marché de prestations supplémentaires relatif aux travaux de mise en place d'un système d'alarme anti-intrusion pour la salle associative AULA avec l'entreprise EI JP FAUCHE AGV FLOTTES sise 879, avenue du Causse, 12850 ONET-LE-CHATEAU pour un montant global et forfaitaire de 15 403,06 € H.T.

N°62 du 25 mars 2024 : Assurance Dommages aux biens - Acceptation d'indemnités sinistre

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA relatif au sinistre survenu le 04 mars 2024 sur le rond-point Saint-Marc sur un candélabre de la Ville endommagé par une benne. Le montant total et maximum de l'indemnisation s'élève à 2 526 €.

N°63 du 4 avril 2024 : Renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. de l'Aveyron pour l'année 2024

Décision relative au renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E. de l'Aveyron pour l'année 2024 afin de bénéficier des différentes prestations offertes par cette association de service public. Le montant annuel de cette adhésion s'élève à 450 euros.

N°64 du 5 avril 2024 : Signature d'un contrat d'adhésion afin d'acquérir des cartes carburant pro E. Leclerc pour les véhicules non électriques de la commune

Décision relative à la signature d'un contrat d'adhésion avec la société E. Leclerc Energies fixant les conditions générales liées à l'obtention et l'utilisation de 20 cartes carburant pour les 51 véhicules non électriques de la commune.

Le contrat prendra effet à compter de la remise de toutes les cartes carburant pour une durée indéterminée et un abonnement s'élevant à 2,50 € H.T./carte/mois.